



Message n°63 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Service de la voirie – Achat d'un véhicule utilitaire compact et 100% électrique – Crédit d'engagement de 65 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°63 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement de 65 000 francs destiné à l'acquisition d'un véhicule utilitaire compact et 100% électrique, à l'usage du Service de la voirie, en suppléance du Fiat Strada.

Contexte

Le véhicule actuel, acquis en 2014, affiche 75 000 kilomètres au compteur. Les distances ayant été parcourues dans le périmètre de Châtel-st-Denis, celles-ci ne sont pas représentatives de l'usure du véhicule. Le Fiat Strada ayant été vendu à petite échelle, les pièces pour le réparer sont difficiles, voire impossibles à trouver. Il est de plus en plus fréquent que celui-ci soit immobilisé, dans l'attente de pièces compatibles ou que celles-ci soient fabriquées.

Ce véhicule sera suppléé par un véhicule 100% électrique.

But de la dépense

Conformément à la planification des investissements communaux pour la période 2022-2026, le Conseil communal propose la suppléance du véhicule Fiat Strada pour le Service de la voirie.

De manière générale, ce véhicule sert à l'entretien et au nettoyage journalier du domaine public communal et des diverses places situées dans le périmètre des écoles et des bâtiments publics.

Le véhicule actuel, moins fiable pour un travail régulier et ayant une valeur de reprise minime, sera conservé au sein du service jusqu'à qu'il devienne impossible à réparer.

Il est à noter que le Service de la voirie adaptera l'équipement du nouveau véhicule afin qu'il dispose du matériel requis pour les tâches qui lui seront confiées.

Plan de financement

Rubrique comptable 2023.063 / 6150.5060.00

Coût total du véhicule, estimé à la charge de la Commune **Fr. 65'000.00**

Montant inscrit à la planification des investissements 2023-2027, à la charge du budget des investissements 2024.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2025

Amortissement (durée d'utilisation: 10 ans) 10% de Fr. 65'000.00 **Fr. 6'500.00**

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation, dès 2024

L'impôt OCN et la prime d'assurance représentent un montant estimatif de 600 francs.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour engager le montant de 65 000 francs destiné à l'acquisition d'un véhicule utilitaire compact et 100% électrique en suppléance du véhicule existant, à l'usage du Service de la voirie.

Châtel-St-Denis, octobre 2023

Le Conseil communal

Annexes: Projet d'arrêté
Photo du véhicule actuel
Photo exemple d'un véhicule correspondant au descriptif

Véhicule actuel



Exemple d'un véhicule correspondant au descriptif



- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- le Message n°63 du Conseil communal, du 17 octobre 2023;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 65 000 francs destiné à l'achat d'un véhicule utilitaire compact et 100% électrique en suppléance du véhicule existant, à l'usage du Service de la voirie.

Article 2

Cette acquisition contribue au maintien de la valeur du parc « véhicules » communal, et son montant sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 10 ans à 10%, à partir de 2025.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi adopté par le Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis, le 13 décembre 2023.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:

Nicolas Genoud



La Secrétaire:

Nathalie Defferrard Crausaz